



Paris, le 19 novembre 2010

Vers une nouvelle instruction relative à l'ARTT :

Cela fait bientôt deux ans qu'ont été créées les neuf premières DREAL, réunissant des personnels relevant des dispositifs spécifiques ARTT des anciens ministères (équipement, environnement et industrie).

Et il aura fallu attendre l'automne de cette année pour que l'administration ouvre -enfin- des discussions sur un projet de nouvelle instruction ARTT...

Depuis, de nouveaux services ont été créés, à l'exemple des DIRM, où les personnels attendent toujours la mise en œuvre d'engagements en relation avec l'ARTT (à l'exemple de l'indemnité de sujétions horaires).

L'administration a en effet toujours laissé filé le temps avant de clarifier ses intentions.

On l'a vu lorsqu'elle s'est attaquée à la réalisation du cadrage national des DIR (trois ans après leur création). Quatre ans plus tard, ce cadrage est toujours inachevé !

A reporter la nécessaire actualisation de l'instruction ARTT de 2001, elle engage maintenant le débat de façon tout aussi parcellisée.

Elle reporte à plus tard d'autres questions intimement liées au sujet (refonte du décret relatif aux dérogations aux garanties minimales, extension du paiement des heures supplémentaires aux agents de catégorie B, harmonisation de l'astreinte, etc..) et va même jusqu'à éluder les évolutions jurisprudentielles depuis la précédente instruction.

Nous en arrivons aujourd'hui au cinquième repérимétrage du ministère (après la fusion équipement/environnement/industrie en 2007, le MEDAD, puis le MEDDAT, le MEEDDM et maintenant le MEDDTL) ... et ces travaux ne sont toujours pas engagés !

Le devenir de services de feu le MEEDDM est actuellement sur la sellette.

Quid de la tutelle de la direction générale énergie climat après l'annonce du retour de l'industrie dans le giron du ministère des finances, de la Mer -une nouvelle fois oubliée dans la précipitation du remaniement gouvernemental, du rattachement de la sécurité routière, etc... ?

FORCE OUVRIÈRE est intervenue suite au remaniement, et intervient encore en ce moment pour qu'il ne conduise pas à de nouvelles déstructurations.

Quand d'autres ont décidé d'adresser aux agents le projet d'instruction ARTT (comme s'il était à prendre tel que), nous avons décidé pour notre part de vous l'adresser (ci-jointe) en y pointant nos revendications !

Il ne s'agit pas pour les personnels de prendre ce projet d'instruction ARTT comme du bon pain (cf. notre analyse !), mais de mesurer combien nous devons agir pour qu'il ne soit pas validé en l'état.

Car c'est sur la base de cette future instruction que s'engageront ensuite les discussions, dans les services, en vue d'élaborer les règlements intérieurs qui s'imposeront aux personnels.